

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL SÉANCE DU
14/03/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni à la salle de Réunion de Viabon, lieu provisoire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 09 mars 2024.

Présents : Julien BIRRE, François ISAMBERT, Vincent FAUCHEUX, François VASSORT, Catherine ARRONDEAU, Florence TICOT, Benoît LHOSTE, Valérie MARTIN, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Bruno WISSOCQ, Géraldine GRILLON, et Ludovic GUESNET.

Absent(s) excusé(s) : Stéphane CHANCOLLON (pouvoir à Julien BIRRE), Marc HENRION, Benjamin LIROCHON, Bernadette MARTIN (pouvoir à François ISAMBERT), Cindy FERNANDES,

Absent(s) : Néant.

Vanessa VOYET excusée par M. le Maire en début de séance pour son retard est arrivée en séance à 20h50. Elle n'a pas participé au vote de la délibération n°18-2024 et a participé aux votes des délibérations suivantes.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Florence TICOT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 09 janvier 2024
- Convention avec EIFFAGE GC INFRA LINEAIRE
- Projet de raccordement des parcs photovoltaïques de Prasville et d'Éole-en-Beauce
- Taux taxe aménagement 2025
- Subventions 2024 aux associations
- Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 09 janvier 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance et l'ordre du jour est abordé.

2. Convention avec EIFFAGE GC INFRA LINEAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal que la société EIFFAGE GC INFRA LINEAIRE a repris la partie remblaiement de l'installation de stockage de déchets inertes, sur le territoire de VILLEAU, commune déléguée de la commune d'ÉOLE-EN-BEAUCE, anciennement exploitée par la société RECYCLEO. Il est donc nécessaire de signer une convention avec le nouvel établissement.

M. le Maire donne lecture de la convention et invite le conseil municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention avec la société EIFFAGE GC INFRA LINEAIRE.

3. Projet de raccordement des parcs photovoltaïques de Prasville et d'Éole-en-Beauce

M. le Maire expose au conseil municipal que 2 représentants d'Urbasolar, 1 de Volkswind et 2 de Réseaux Nord Ingénierie ont présenté le projet le 07 mars 2024..

Objectif : que les travaux aient lieu en septembre-octobre 2024 afin de se raccorder au poste source de Volkswind à Voves.

Rappel des gains financiers :

- - IFER : 16 k€/an => 50% CCCB / 30% CD28 / 20% Éole-en-Beauce (3,2 k€)
- - TF : 1.264 €/an
- - TA : 7.930 €

Utilisations des chemins communaux sur environ 4.675 ml, avec une indemnité de 15 €/ml soit environ 70 k€.

Indemnité également proposée aux communes de Prasville et les Villages Vovéens.

Il est demandé à M. le Maire de vérifier que le linéaire soit réalisé en ligne droite ou tout au moins parallèle aux limites de propriétés. Des états des lieux initial et final sont également indispensables.

4. Taxe d'aménagement 2025

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3,5%

5. Subventions 2024 aux associations

Monsieur le Maire propose de valider les subventions suivantes :

- Familles Rurales de Viabon :	800 €
- Familles Rurales de Fains-la-Folie :	800 €
- Vie La Joie de Germignonville :	800 €
- Comité des Fêtes de Baignolet :	800 €
- OGEC École Jeanne d'Arc de Voves :	11 €/enfant de la commune
- Ecole élémentaire Jean Moulin	11 €/enfant de la commune
- Ecole maternelle Charles Perrault de Voves	11 €/enfant de la commune
- Ecole primaire Orgères-en-Beauce	11 €/enfant de la commune
- Ecole primaire de Sancheville	11 €/enfant de la commune
- Tennis Club de Voves :	50 €
- Harmonie Municipale de Voves :	50 €
- Arc-en-ciel de Voves :	50 €
- Gais Moissonneurs de Voves :	50 €
- Judo Club de Voves :	50 €
- Secours Catholique :	180 €
- ADMR SSIAD :	50 €
- ADMR Portage des repas :	50 €
- B.O.B. (Badminton Orgères-en-Beauce) :	50 €
- Association de Gymnastique-Yoga :	50 €
- Janville Toury Gym GR	50 €
- Eure'l Taekwondo Janville-Toury-Orgères	50 €
- Auxi'life, Fédération SADS	50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide à l'unanimité les subventions ci-dessus.
- décide qu'à partir de 2025 :
 - Les associations bénéficiant déjà d'une subvention de la part de la commune d'Éole-en-Beauce devront justifier qu'au moins une personne habitant la commune soit adhérente à l'association.
 - toute nouvelle association demandant une subvention à la commune devra justifier d'au moins 2 personnes de la commune adhérentes à ladite association.
 - Les subventions communales seront seulement octroyées aux associations de la commune et aux associations des communes limitrophes d'Éole-en-Beauce.

6. Questions diverses

- Chemin rural n° 17 à Toulifault ;
- Prélèvements et analyses sur le réseau d'eau potable pour contrôle chlore et CVM du 1er au 15 mars 2024 ;
- Radars pédagogiques ;
- Câble électrique Sevestreville ;
- Réfection voirie rue Saint Pierre – Germignonville ;
- Réfection trottoir place du bourg – Viabon
- Chats errants ;
- Changement compteurs d'eau en raison de dysfonctionnement ou d'inaccessibilité ;
- Autorisation spéciale d'absence (ASA) pour enfants malades (moins de 16 ans) : en l'absence de parution de décret, cela reste une ASA à l'appréciation de la collectivité. Il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération existante pour intégrer cette ASA. Octroi à l'agent du nombre de jours correspondant à la durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour. Le conseil approuve la proposition et valide la saisine du CST.
- Festivités du 14 juillet 2024
- Elections Européennes : 9 juin 2024
- Point d'arrêt à Baignolet et Tilleau, et horaires du transport scolaire pour le collège Gaston Couté de Voves
- Conteneur à verre Ohé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le maire,
Julien BIRRE

